

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2986

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma de développement universitaire - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Arrue

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palēja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérmian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguët (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2986**

commission principale : développement économique

objet : **Schéma de développement universitaire - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon place l'innovation au cœur de sa politique de développement économique, en support de stratégies pour produire une économie de la connaissance compétitive et attractive. La politique de soutien à l'innovation poursuit plusieurs objectifs dont le développement des compétences scientifiques du territoire, l'optimisation des processus de transfert vers la sphère économique, l'ancrage des grands groupes industriels moteurs des filières d'excellence et l'attrait des investissements de recherche et développement.

L'université est un des acteurs de premier plan dans la mise en œuvre de cette stratégie. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a affirmé sa volonté de renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la métropole.

Pour cela, elle s'est engagée à :

- soutenir le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon pour une université forte,
- inscrire l'université dans le dynamisme entrepreneurial et le transfert de technologies,
- élaborer et mettre en œuvre un schéma de développement universitaire (SDU) en cohérence avec le schéma d'accueil des entreprises dont il partage les principes directeurs.

Le schéma de développement universitaire de l'agglomération lyonnaise

Le schéma de développement universitaire (SDU) a été approuvé par délibération n° 2010-1778 du Conseil du 25 octobre 2010. C'est un document de référence qui fixe de manière partenariale les grandes orientations du territoire dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'horizon 2020.

Pour cela, le SDU s'appuie sur les premières étapes de structuration d'une politique de site engagée depuis 2006 : labellisation des pôles de compétitivité, création des réseaux thématiques de recherche, création du pôle de recherche et d'enseignement supérieur, labellisation du projet Lyon Cité Campus (dans le cadre de l'opération Campus) et programme des Initiatives d'avenir.

En accompagnement de ces orientations stratégiques, la Communauté urbaine a prévu une intervention financière à hauteur de 25 M€ sur le mandat 2008-2014. Elle s'engage, ainsi, à soutenir les actions relevant de ses compétences en matière de développement économique et urbain, qui seraient nécessaires à l'aboutissement des orientations retenues.

L'action foncière en accompagnement du schéma de développement universitaire (SDU)

Le foncier représente un levier stratégique pour la mise en œuvre opérationnelle des orientations retenues par le SDU. En effet, il peut s'avérer nécessaire d'intervenir pour constituer des réserves foncières aux abords des campus, réserves qui permettront de créer à terme de nouvelles surfaces d'accueil d'entreprises et de services dédiés, en lien avec les universités, d'accueillir des implantations universitaires et des centres de recherche et développement (R&D) et leur environnement, ainsi qu'améliorer les connexions entre les universités.

Ceci s'avère particulièrement vrai pour les 2 sites universitaires prioritairement ciblés par l'opération Lyon Cité Campus : le campus Lyon Tech la Doua et le campus Charles Mérieux. En effet, les caractéristiques de ces campus, insérés en milieu urbain dense, nécessitent la présence d'équipements lourds de recherche à fort potentiel de valorisation.

- Le campus Lyon Tech la Doua

Le campus Lyon Tech de la Doua a vocation à devenir un campus d'excellence internationale centré sur les écotechnologies et les ingénieries post-carbone. Il s'agit notamment de développer les capacités de transfert de la recherche vers les milieux socio-économiques au service du développement durable.

Le SDU fixe l'objectif de compléter les équipements existants et à venir par la création de nouvelles surfaces d'accueil d'entreprises et de services dédiées aux cleantech, s'appuyant sur des équipes importantes et reconnues. Ces nouvelles surfaces seront positionnées sur le campus ou à proximité immédiate de celui-ci.

Cette vocation économique s'exprimera particulièrement sur 2 secteurs stratégiques identifiés en façade sud du campus en complément de la Cité lyonnaise de l'environnement et de l'analyse (CLEA) et des grands équipements en projet : implantation de la plateforme technologique AxelOne et de la Maison de l'innovation.

- Le campus Charles Mérieux

Le campus Charles Mérieux est un campus multipolaire relié par un projet scientifique et pédagogique où se rencontrent les biosciences et les sciences humaines et sociales. Le SDU fixe l'objectif d'accompagner ce projet scientifique et pédagogique par la mise en réseau réelle des différents pôles qui constituent ce campus, notamment par la création de mails modes doux qui nécessitent des acquisitions foncières.

Sur le secteur de Gerland sud (territoire référence dans le domaine des sciences de la vie-infectiologie où les relations entre recherche, industrie et formation sont très imbriquées), un schéma directeur du Biopôle a été lancé pour permettre d'arbitrer sur un plan d'ensemble qui garantisse la cohérence entre les orientations déjà définies par le SDU et les réflexions menées dans le cadre du projet urbain directeur de Gerland. Il s'agit, notamment, d'améliorer le lien entre l'université des quais et l'Ecole nationale supérieure (ENS) Gerland par la réalisation du mail nord/sud (appelé allée Fontenay) ainsi que le maillage entre les différents établissements situés au sud de Gerland. Ce sont les différentes liaisons nécessaires à ce dernier maillage qui pourront faire l'objet d'acquisitions foncières.

Le secteur Lyon sud, pour sa part, est un pôle d'excellence médical constitué du site hospitalier universitaire dont le potentiel de développement est très fort. Celui-ci a fait l'objet d'une étude particulière ("Le vallon des hôpitaux") dont l'objectif est de donner les perspectives d'évolution du site. Cette étude a révélé que l'acquisition de parcelles permettrait d'assurer la mutabilité du secteur et la maîtrise, par la collectivité, des tènements stratégiques au développement de celui-ci.

L'ensemble des acquisitions foncières potentielles à réaliser dans le cadre du SDU est chiffré à 12 M€. Ces acquisitions seront réalisées à l'amiable. Leur programmation prévisionnelle est la suivante : 4 M€ d'ici la fin du mandat actuel répartis pour 2 M€ en 2012, 1 M€ en 2013, 1 M€ en 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'une intervention de la Communauté urbaine de Lyon par le biais d'acquisitions foncières ciblées sur les sites universitaires dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du schéma de développement universitaire. Ces acquisitions foncières ont vocation à soutenir les futurs projets d'aménagement relatifs à ce schéma.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme global P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche et hôpitaux, sur l'opération n° OP09O2721 pour un montant total de 4 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 2 M€ en 2012,
- 1 M€ en 2013,
- 1 M€ en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.